

**Mairie de SERILHAC  
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 avril 2015**

*L'an deux mil quinze, le 14 avril à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.*

*Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 6 avril 2015*

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 1

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Frédéric LORIEL, Sébastien LEFEBVRE, Karine TERROU, Elodie ROUGIER, Christiane VERLHAC BARRE.

Conseillers Absents : Guy CHADELAUD et Maurice LAGIER

Procuration : Delphine GADAUD à Yohan LAVAL

Secrétaire de séance : Christiane VERLHAC BARRE

*Ordre du jour :*

- *Appel nominal*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- *Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 mars 2015*
- *Approbation du compte de gestion pour la Commune, la section de Druliolle, la Section de Laumond et l'Assainissement*
- *Approbation du compte administratif pour la Commune, la Section de Druliolle, la Section de Laumond et l'Assainissement*
- *Affectation du résultat pour la Commune et l'Assainissement*
- *Vote du budget 2015 pour la Commune et l'assainissement*
- *Vote des taux d'imposition 2015*
- *Vote des subventions accordées 2015*
- *Fête et cérémonie*
- *Redevance 2015 ERDF*
- *Convention fauchage 2015*
- *Convention « Roche de Vic.com » 2015*
- *Questions diverses*

**DELIBERATION N° 20/2015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion de la Commune constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

#### DELIBERATION N° 21/2015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SECTION DE DRULIOLLE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion de la Section de Druliolle constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

#### DELIBERATION N° 22/2015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SECTION DE LAUMOND

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion de la Section de Laumond constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

#### DELIBERATION N° 23/2015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion de l'Assainissement constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

**DELIBERATION N° 24/2015 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

Le Compte Administratif est présenté par le Doyen, Mr Claude GENESTE

libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Compte administratif principal</b>						
Résultats reportés		47377,27	40656,32		40656,32	47377,27
Résultats 2014	160077,12	198336,87	71683,12	89311,46	231760,24	287648,33
<b>totaux</b>	<b>160077,12</b>	<b>245714,14</b>	<b>112339,44</b>	<b>89311,46</b>	<b>272416,56</b>	<b>335025,6</b>
Résultats de clôture		85637,02	23027,98		23027,98	85637,02
Restes à réaliser			32127,00			32127,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>160077,12</b>	<b>245714,14</b>	<b>144466,44</b>	<b>89311,46</b>	<b>304543,56</b>	<b>335025,60</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>85637,02</b>	<b>55154,98</b>			<b>30482,04</b>

Le Maire se retire pour le vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, par 7 voix pour plus une procuration approuvent le Compte Administratif de la Commune

**DELIBERATION N° 25/2015: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION DE DRULIOLLE**

Le Compte administratif est présenté par le Doyen Claude GENESTE

libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Compte administratif section de druliolle</b>						
Résultats reportés		2594,56		1413,2		4007,76
Résultats 2014	426,14	918,22	0	0	426,14	918,22
<b>totaux</b>	<b>426,14</b>	<b>3512,78</b>	<b>0</b>	<b>1413,2</b>	<b>426,14</b>	<b>4925,98</b>
Résultats de clôture		3086,64		1413,2		4499,84
Restes à réaliser			0	0		
<b>Totaux cumulés</b>	<b>426,14</b>	<b>3512,78</b>		<b>1413,2</b>	<b>426,14</b>	<b>4925,98</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>3086,64</b>		<b>1413,2</b>		<b>4499,84</b>

Monsieur le Maire se retire pour le vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil par 7 voix pour plus une procuration approuvent le Compte Administratif de la section de Druliolle

**DELIBERATION N° 26/2015 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION DE LAUMOND**

Le Compte Administratif est présenté par le Doyen Claude GENESTE

libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Compte administratif section Laumond</b>						
Résultats reportés		7504,14	0	0		7504,14
Résultats 2014	843,25	1666,53	0	0	843,25	1666,53
<i>totaux</i>	843,25	9170,67			843,25	9170,67
Résultats de clôture		8327,42				8327,42
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	843,25	9170,67				8327,42
Résultats définitifs		8327,42				8327,42

Monsieur le Maire se retire pour le vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil par 7 voix pour une procuration approuvent le Compte Administratif de la Section de Laumond

**DELIBERATION N°27/2015 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Le compte Administratif est présenté par le Doyen Claude GENESTE

libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Compte administratif assainissement</b>						
Résultats reportés		1005,65	15007,05		15007,05	1005,65
Résultats 2014	671,68	1423,59	16358,76	16358,76	17030,44	17782,35
<i>totaux</i>	671,68	2429,24	31365,81	16358,76	32037,49	18788,00
Résultats de clôture		1757,56	15007,05		15007,05	1757,56
Restes à réaliser			200000,00	109998	200000,00	109998,00
Totaux cumulés	671,68	2429,24	231365,81	126356,76	232037,49	128786,00
Résultats définitifs		1757,56	105009,05		103251,49	

Monsieur le Maire se retire pour le vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil par 7 voix pour plus une procuration approuvent le Compte Administratif de l'Assainissement

**DELIBERATION N° 28/2015: AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNE**

Mr le Maire présente l'affectation de résultat comme suit :

cumul commune et les 2 sections

pour mémoire		affectation	
résultat de fonctionnement antérieur reporté	57475,97	1/ couverture du besoin de financement	
résultat d'investissement antérieur reporté	-39243,12	crédit du compte 1068 sur le BP 2015	53741,78
<b>solde d'exécution d'investissement au 31/12/2014</b>		<b>2/ affectation complémentaire en réserves</b>	
résultat d'exécution de l'exercice	17628,34	Ligne 002	43309,3
solde d'exécution cumulé	-21614,78		
restes à réaliser			
dépense d'investissement	32127,00		
recette d'investissement	0		
solde			
	-32127,00		
<b>besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2014</b>			
rappel du solde d'exécution cumulé	-21614,78		
rappel du solde des restes à réaliser	-32127,00		
besoin de financement total			
	-53741,78		
<b>résultat de fonctionnement à affecter</b>			
résultat de l'exercice	39575,11		
résultat antérieur	57475,97		
total à affecter			
	97051,08		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents plus une procuration approuvent cette affectation de résultat

#### DELIBERATION N° 29/2015 : AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente l'affectation de résultat de l'assainissement comme suit :

**affectation du résultat 2014 assainissement**

pour mémoire		affectation	
résultat de fonctionnement antérieur reporté	1005,65	1/ couverture du besoin de financement	
résultat d'investissement antérieur reporté	-15007,05	crédit du compte 1068 sur le BP 2015	1757,56
<b>solde d'exécution d'investissement au 31/12/2014</b>		<b>2/ affectation complémentaire en réserves</b>	
résultat d'exécution de l'exercice	0,00	Ligne 002	
solde d'exécution cumulé	-15007,05		
restes à réaliser			
dépense d'investissement	200000,00		
recette d'investissement	109998,00		
solde			
	90002,00		
<b>besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2014</b>			
rappel du solde d'exécution cumulé	-15007,05		
rappel du solde des restes à réaliser	-83392,19		
besoin de financement total			
	-98399,24		
<b>résultat de fonctionnement à affecter</b>			
résultat de l'exercice	751,91		
résultat antérieur	1005,65		
total à affecter			
	1757,56		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents plus une procuration approuvent cette affectation de résultat

#### DELIBERATION N° 30/2015 : BUDGET 2015 COMMUNE

Mr le Maire présente le budget de la Commune comme suit :

Section de fonctionnement : 233592.10 €

Section d'investissement : 149471.75 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents plus une procuration approuvent ce budget pour l'année 2015

Mr le Maire présente le budget assainissement 2015 comme suit :

Section de fonctionnement : 11880.00 €

Section d'investissement : 210647.24 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents plus une procuration approuvent le budget assainissement pour l'année 2015

#### DELIBERATION N° 32/2015 : TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2015, les mêmes taux pour les 4 taxes, soit :

- 10.68 % pour la taxe d'habitation
- 9.62% pour la taxe foncière bâtie
- 82.51 % pour la taxe foncière non bâtie
- 22.21 % pour le taxe professionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, accepte de reconduire les m^mes taux d'imposition pour l'année 2015.

#### DELIBERATION N° 33/2015 : SUBVENTIONS ACCORDEES 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder les subventions pour 2015 comme indiqué dans la liste établie ci-après :

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>Fonctionnement</b>					
6574			FOYER CULTUREL		200.00
6574			CHASSE		200.00
6574			ASP		50.00
6574			BLOCKSON		200.00
6574			JMF		200.00
6574			CROIX ROUGE		150.00
6574			COMICE AGRICOLE		170.00
6574			AMICALE DES SAPEURS		100.00
6574			POMPIERS		
6574			FESTIN D'AUTEUR		30.00
6574			PREVENTION ROUTIERE		15.00
6574			SPA		150.00
6574			divers	Pers. droit privé : Associations	35.00

#### DELIBERATION N° 34/2015 : FETE ET CEREMONIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération qui fixe les principales caractéristiques des dépenses visées par l'article 6232 – « Fêtes et cérémonies »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration décide d'imputer à l'article 6232 du chapitre 11 tous les frais :

- D'organisation, de réception et de spectacles à l'occasion de manifestations, d'animations, d'inaugurations organisées par la mairie de Sérilhac.
- De repas ou de cocktail organisés dans le cadre de séances de travail par la mairie de Sérilhac
- Les présents d'usage, les fleurs et les gerbes mortuaires offerts par la commune de Sérilhac.
- De réception à l'occasion de cérémonies commémoratives sur la commune de Sérilhac.

## DELIBERATION N° 35/2015: REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ERDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant de 197 € correspondant au montant de la redevance pour occupation du domaine public ERDF pour l'année 2015, valeur maximale applicable pour les communes de moins de 2 000 Habitants.

Population retenue = population totale applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 – Source INSEE 281 Habitants  
Valeur 2015 de la redevance x Coefficient de revalorisation

Pour l'année 2015, le montant mis en recouvrement est de 197 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration

- d'accepter cette redevance et son calcul
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents pour percevoir cette recette
- Le crédit correspondant sera inscrit au budget

## DELIBERATION N° 36/2015 : CONVENTION FAUCHAGE 2015

Monsieur le Maire propose que soit renouvelée la convention fauchage avec la Commune de Beynat ; le coût pour l'année 2015 s'élève à 50 € de l'heure (pas d'augmentation)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, décide d'accepter cette convention pour l'année 2015

## DELIBERATION N°37/2015 : ROCHE DE VIC.COM / COMMUNICATION ANNUELLE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un devis de Roche de Vic.com, représentée par Mme Caroline MOULENE Rue du 19 mars 1962 – 19190 Beynat, pour la communication annuelle, notamment pour la création, la réalisation et la diffusion d'articles de presse et assurer le lien avec les journaux locaux, diffusion également des informations sur la vie locale de Sérilhac (animations, fêtes ...)

Cette prestation annuelle s'élève à 1000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour plus une procuration,

- accepte ce devis.
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2015

## QUESTIONS DIVERSES

Achat de la ferraille par la société CFM : 921.20 €  
Somme qui sera reversée à la caisse des écoles

L'ONF a proposé un nettoyage de régénération de douglas avec conservation de merisier dans la forêt Sectionale de Druliolle

Plages horaires de l'éclairage public à revoir

Réunion pour le fleurissement samedi 18 avril

Pont du Chambon à voir

Pont de la Guerité à voir pour faciliter le passage de la Sirtom et des commerçants ambulants

Séance levée à 21h39